



LA DIRECTION DE LA SNCF A ACCEPTÉ D'ENGAGER LES TRAVAUX SUR L'ANNUALISATION DE L'ANCIENNETÉ :

Que ce soit dans le cadre des négociations de l'accord de branche classifications et rémunérations, de sa transposition au sein de la SNCF, des négociations salariales ou bien encore lors de celles en lien avec l'accord fin de carrière, la FGAAC-CFDT a milité pour que l'ancienneté soit mieux reconnue. Elle a notamment obtenu la création des échelons 9 et 10 pour les ADC !

Lors de la Table Ronde sur la situation sociale présidée par Jean-Pierre Farandou le 7 avril 2025, le Président a accepté d'engager des travaux sur la proposition portée par la FGAAC-CFDT d'annualisation des dispositifs d'ancienneté !

Un cycle de bilatérales a été programmé par la Direction mi-juin, afin d'ouvrir le chantier de l'annualisation des échelons ! ➡➡➡

LA FGAAC-CFDT Y PORTERA SON PROJET D'ANNUALISATION DES ÉCHELONS ET DE CRÉATION D'UN NOUVEL ÉCHELON 11 !

ANNUALISATION DES ÉCHELONS D'ANCIENNETÉ :

LA FGAAC-CFDT POURSUIT SES
ACTIONS POUR MIEUX RECONNAÎTRE
L'ANCIENNETÉ !

1885-2025, DEPUIS 140 ANS LA FGAAC-CFDT DÉFEND ET INFORME LES CONDUCTEURS...

Mon syndicat professionnel en direct sur mon téléphone ou ma tablette !



Actus
Infos
Contacts



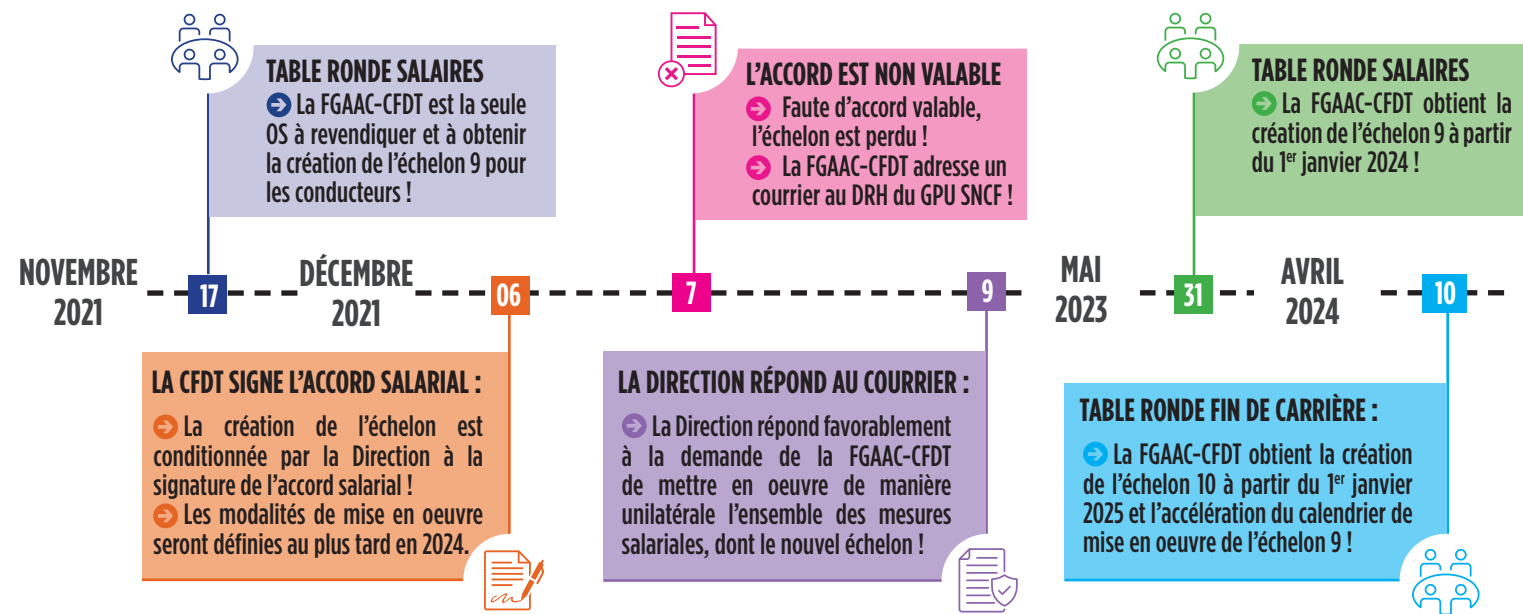
Accès aux simulateurs
CAA et mutuelle



Téléchargez gratuitement l'application

➔ RETOUR SUR LA CRÉATION DES ÉCHELONS 9 ET 10 :

LA FGAAC-CFDT A OBTENU LA CRÉATION DES ÉCHELONS 9 ET 10 POUR LES ADC :



ACCORD SALARIAL : ACCORD DE QUALITÉ OU BIEN 8^{ÈME} ANNÉE BLANCHE ? A VOUS DE JUGER !

ACCORD SALARIAL LE VERRE À MOTIVÉ PLEIN ET LE RISQUE DU VERRE À MOTIVÉ VIDE !

17 NOVEMBRE 2021: LA FGAAC-CFDT GAGNE L'ÉCHELON 9 POUR LES ADC

En savoir +

17 NOVEMBRE 2021: LA FGAAC-CFDT GAGNE L'ÉCHELON 9 POUR LES ADC

REVOCURE SALARIALE 2023 DÉCRYPTAGE FGAAC-CFDT

DES MESURES SALARIALES ONT ÉTÉ ACCÉSSÉES LORS DE LA TABLE RONDE DE REVOCURE DU 31 MAI 2023

31 MAI 2023 : L'ÉCHELON 9 EST CRÉÉ À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2024

En savoir +

31 MAI 2023 : L'ÉCHELON 9 EST CRÉÉ À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2024

TABLE RONDE GROUPE DU 10 AVRIL 2024 :

LA FGAAC-CFDT OBTIENT LA SATISFACTION SUR PLUSIEURS DE SES REVENDICATIONS POUR LES ADC !

10 AVRIL 2024 : LA FGAAC-CFDT GAGNE L'ÉCHELON 10 POUR LES ADC

En savoir +

10 AVRIL 2024 : LA FGAAC-CFDT GAGNE L'ÉCHELON 10 POUR LES ADC

➔ MISE EN OEUVRE DES ÉCHELONS 9 ET 10 :

➔ La FGAAC-CFDT a obtenu lors de la Table Ronde du 10 avril 2024, la création d'un échelon 10 pour les ADC et l'accélération du calendrier de mise en oeuvre de l'échelon 9.

NOUVEAU TABLEAU DES ÉCHELONS DES ADC STATUTAIRES AU 1^{ER} JANVIER 2025 :

ÉCHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
MAJORATION	2%	5%	8%	11%	14%	17%	20%	23,6%	27,3%	31,1%
DÉLAI DE SÉJOUR	2ans	2ans1/2	2ans1/2	3ans	3ans	3ans1/2	4ans1/2	3ans1/2 ⁽¹⁾	3ans ⁽²⁾	

(1) Attribution de l'échelon 9 aux ADC ayant une ancienneté de 5 ans ou supérieure sur l'échelon 8 à compter du 1^{er} janvier 2025, 3,5 ans à compter du 1^{er} janvier 2026

(2) Attribution de l'échelon 10 aux ADC ayant une ancienneté cumulée sur les échelons 8 et 9 de 8 ans ou supérieure à compter du 1^{er} janvier 2025, 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2026, 6,5 ans à compter du 1^{er} janvier 2027

LE CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE DES ÉCHELONS EN RÉSUMÉ :

ANNÉE	ATTRIBUTION ÉCHELON 9 si ancienneté échelon 8 supérieure ou égale à :	ATTRIBUTION ÉCHELON 10 si ancienneté cumulée échelon 8 et 9 supérieure ou égale à :
2025	5 ans	8 ans
2026	3,5 ans	7 ans
2027	3,5 ans	6,5 ans

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play



Calculez vos dates de déclenchement des échelons 9 et 10 sur le simulateur fin de carrière FGAAC-CFDT



2

POUR PLUS D'INFORMATIONS :
Consultez le site www.fgaac-cfdt.fr

➔ PROPOSITIONS FGAAC-CFDT D'ANNUALISATION :

➔ Après avoir gagné la création de l'échelon 9, puis de l'échelon 10 pour les conducteurs (échelons 11 et 12 pour les sédentaires), la FGAAC-CFDT revendique l'annualisation des échelons d'ancienneté statutaires.

➔ Cette proposition de la FGAAC-CFDT permettrait aux agents statutaires de pouvoir bénéficier, chaque année, d'une garantie d'augmentation de leur salaire indépendamment des notations en PR (Position de Rémunération) ou en niveaux et quel que soit leur âge !

➔ CRÉATION D'UN ÉCHELON 11 :

➔ Afin d'améliorer la reconnaissance de l'ancienneté et permettre au dispositif d'annualisation des échelons porté par la FGAAC-CFDT de délivrer plus longtemps durant la carrière, la FGAAC-CFDT revendique la création d'un échelon 11 (échelon 13 pour les agents sédentaires) auquel correspond un pourcentage de majoration de 35% !

REVENDEICATION FGAAC-CFDT DE CRÉATION D'UN ÉCHELON 11 :

ÉCHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
MAJORATION	2%	5%	8%	11%	14%	17%	20%	23,6%	27,3%	31,1%	35%
DÉLAI DE SÉJOUR	2ans	2ans1/2	2ans1/2	3ans	3ans	3ans1/2	4ans1/2	3ans1/2	3ans	3ans	

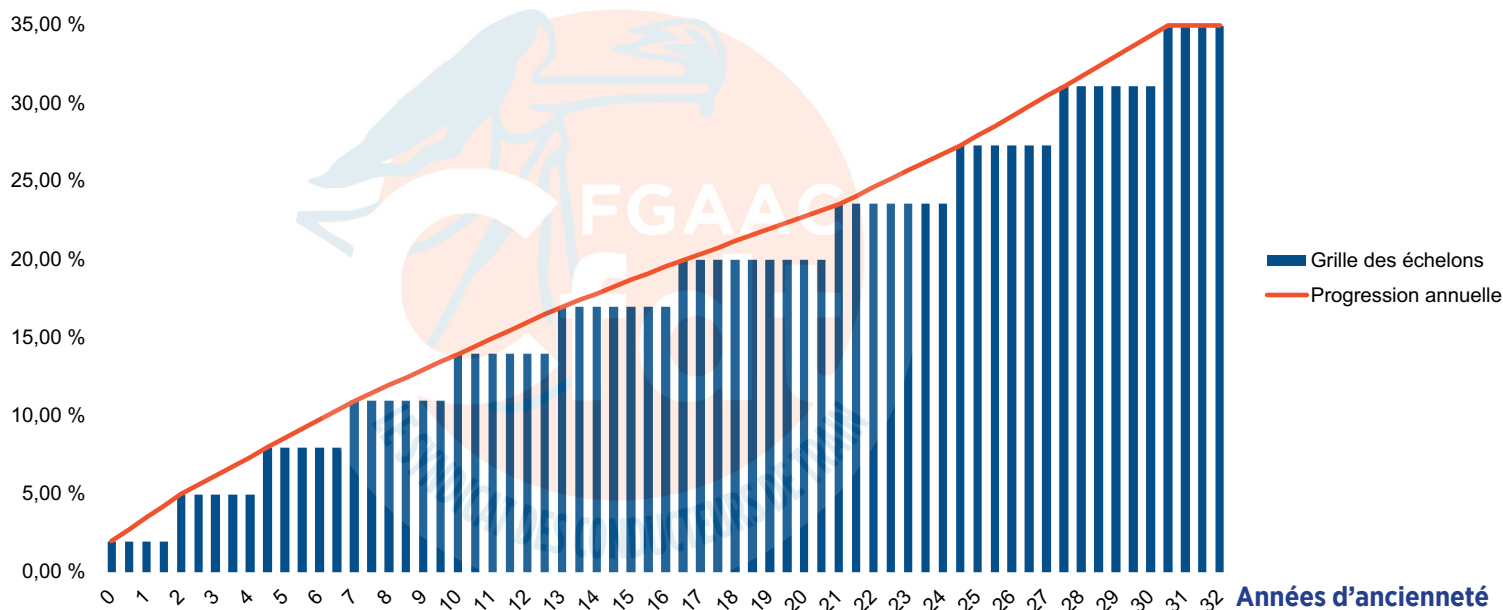
➔ ACCÉLÉRATION DE L'ÉCHELON 10 :

➔ Le projet d'annualisation des échelons de la FGAAC-CFDT, ainsi que sa revendication de création d'un échelon 11 nécessitent d'accélérer le calendrier de mise en oeuvre de l'échelon 10 !

➔ SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS FGAAC-CFDT :

ANNUALISATION DES ECHELONS STATUTAIRES AVEC ECHELON 11 :

40,00 % Pourcentage de majoration



POUR PLUS D'INFORMATIONS :
Consultez le site www.fgaac-cfdt.fr

3



➔ RÉTROSPECTIVE 2025 DES ACTIONS FGAAC-CFDT :

31 MARS 2025 : DCI FGAAC-CFDT

- ➔ La FGAAC-CFDT a multiplié les interventions depuis le début de l'année 2025, pour défendre les revendications qu'elle porte pour les métiers de la conduite.
- ➔ Elle dépose une DCI nationale le 31 mars dans laquelle elle porte ses revendications en lien avec l'annualisation des échelons d'ancienneté.
- ➔ La DCI nationale déposée par la FGAAC-CFDT permet de programmer plusieurs réunions avec la Direction, dont une Table Ronde sur la situation sociale présidée par Jean-Pierre Farandou.



31 MARS 2025

La FGAAC-CFDT dépose une DCI nationale en lien avec les métiers de la conduite



7 AVRIL 2025 : TABLE RONDE SITUATION SOCIALE

- ➔ Jean-Pierre Farandou réunit les OS représentatives (sauf SUD Rail qui refuse d'y participer), dans le cadre d'une Table Ronde sur la situation sociale.
- ➔ La FGAAC-CFDT porte auprès du Président sa proposition d'annualisation des échelons.
- ➔ Le Président adresse à l'issue de cette réunion un courrier reprenant plusieurs engagements importants, dont celui d'engager les travaux sur l'annualisation des échelons d'ancienneté.



7 AVRIL 2025

Le Président ouvre des portes à plusieurs propositions FGAAC-CFDT



15 AVRIL 2025 : NOUVELLE DCI FGAAC-CFDT

- ➔ Plusieurs rendez-vous ont eu lieu début avril. Il s'avère nécessaire de préciser le calendrier et de renforcer certains engagements de la Direction.
- ➔ Une nouvelle DCI est déposée le 15 avril, par la FGAAC-CFDT. Elle porte notamment sur les revendications FGAAC-CFDT en lien avec l'annualisation des échelons d'ancienneté.
- ➔ Le DRH du Groupe SNCF prend plusieurs engagements complémentaires, précise l'agenda de travail et confirme l'ouverture du chantier sur l'annualisation des échelons d'ancienneté !



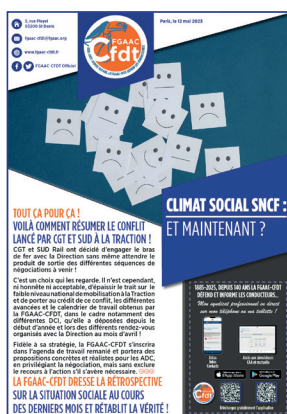
15 AVRIL 2025

La FGAAC-CFDT dépose une nouvelle DCI nationale et obtient des avancées



7 MAI 2025 : DCI FGAAC-CFDT ET COURRIER DU DRH GROUPE

- ➔ La Direction a conditionné l'ensemble des négociations prévues dans le relevé de décisions de la DCI de la FGAAC-CFDT du 15 avril à un retour à un climat social plus apaisé.
- ➔ La FGAAC-CFDT dépose une nouvelle DCI pour lever certaines incertitudes.
- ➔ Le DRH du Groupe Public SNCF transmet un courrier aux OS représentatives le 7 mai précisant les différents rendez-vous à venir dont ceux portant sur le volet annualisation des échelons.



7 MAI 2025

La FGAAC-CFDT dépose une DCI et le DRH du Groupe transmet un courrier aux OS

